

SOUS - AMENDEMENT

ARTICLE 11

- Remplacer, dans le paragraphe 1° proposé par l'amendement, les mots « 30 juin 2014 » par « 30 avril 2015 » ;
- Remplacer les paragraphes 2° et 3° proposés par l'amendement, par les suivants :

« 2° le remplacement dans le paragraphe 1° de deuxième alinéa, de « 30 avril 2014 » par « 26 avril 2014 » ;

3° le remplacement dans le paragraphe 2° de deuxième alinéa, de « du 14 mai 2014 au 30 avril 2015 » par « à compter du 27 avril 2014 » ;

4° la suppression des paragraphes 3° et 4° du deuxième alinéa. »

REJETÉ

R